



Commune de Dully

Dully, le 17 mai 2021

Rapport-préavis N° 4 du 23 juin 2021

Réponse au postulat déposé par la Commission de Gestion concernant le préavis N° 1 - comptes 2019 de la Commune de Dully

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Pour faire suite à notre séance de Conseil Général de la Commune de Dully du mardi 23 juin 2020, et conformément à la proposition faite par le Syndic Frédéric Mani, à savoir de transformer l'amendement déposé par la COGEST en postulat afin de pouvoir délibérer sur les comptes 2020, voici le rapport de la Municipalité s'agissant de travailler sur un plan de mesures concrètes permettant d'améliorer la marge d'autofinancement, développé sur deux axes :

- 1.- réduire les coûts
- 2.- rechercher des solutions pour augmenter des recettes.

1. Introduction

Votre exécutif s'est réuni à plusieurs reprises, représentant plus de 50 heures, afin d'élaborer un planning de réduction des coûts et de recherches de solutions permettant de faire soit des économies soit des recettes pour le portemonnaie communal.

Ces séances ont été bien longues eu égard au peu d'avantages obtenus, mais nous vous remettons, en annexe, le document élaboré par nos soins, vous permettant de vous rendre compte par vous-même des faibles montants pouvant être économisés, voir des incohérences de certaines économies.

2. Rapport de la Municipalité

Nous avons repris quelques points essentiels appuyant les analyses faites par celle-ci :

Impôt foncier :

Ce dernier a passé de 50 cts à CHF 1.- depuis 2021.

Taux d'imposition :

Il devrait être augmenté en 2022 afin de pallier la forte perte de marge d'autofinancement de 2020.

Patrimoine immobilier :

Si l'on souhaite stabiliser, voire augmenter les recettes de nos bâtiments communaux, nous n'avons pas le choix que d'entretenir et de rénover ceux-ci. Il ne faut pas oublier que pour certains, ce sont grâce à des investissements réalisés par les Conseils d'antan (1960) que Dully peut aujourd'hui se targuer de percevoir un revenu annuel de location de CHF 1'200'000.- par an, soit un rendement hors amortissement de l'ordre de CHF 1'000'000.-. Ce montant, nous vous le rappelons, comble le manque de liquidités du ménage communal, qui peine à force de payer les factures du Canton...

Déchetterie :

Afin de diminuer, par exemple, les coûts de la déchetterie, nous avons envisagé plusieurs solutions :

- Diminuer les horaires d'ouverture
Cela signifie que nous altérons le bien-être de nos citoyens qui n'ont plus les facilités actuelles.
- Diminuer le personnel
Le risque est de voir une augmentation des coûts due à un mauvais tri (ce qui a été constaté avant 2010 et également dans d'autres communes).
- Supprimer le ramassage des sacs taxés
Cela va augmenter le trafic à la déchetterie et cela diminue le service à la population.
- ne plus exonérer les jeunes citoyens de 18 à 25 ans
Nous devons modifier notre règlement en conséquence et cela priverait le portefeuille de nos habitants.

3. Conclusions

Votre exécutif ne souhaite en aucun cas diminuer son service à la population et sitôt que l'on abaisse des pourcentages d'activités ou de services, ce n'est que le résultat que l'on obtient.

Nous sommes conscients que certaines économies pourraient être faites, toutefois, cela ne doit en aucun cas montrer un signe de baisse de prestations, bien au contraire.

Nous souhaitons revoir, par exemple, les taxes des émoluments, des frais de permis de construire et pour autant que vous l'acceptiez ceci pourrait être une source de revenus substantielle.

Nous constatons également que le point d'impôt communal est bas pour l'instant, ceci est dû à une bonne gestion. Il n'est pas envisageable de le diminuer, car actuellement toutes nos entrées (revenus locatifs) servent à faire tourner le ménage communal alors que cela devrait être les rentrées fiscales, qui de toute manière sont reversées en totalité au Canton.

Toutes nos réflexions ont été faites sur la base des comptes 2019 et 2020. Trop souvent dès que l'on prévoit des économies financières, cela péjore les avantages à la population, nous n'aurions plus la facilité d'annoncer que c'est un village "où il fait bon vivre" alors que nous devrions couper dans les manifestations, les horaires, le service aux aînés, etc.

Le résultat des comptes 2020 démontre la nécessité de revoir les rentrées financières de la commune. La situation est telle qu'un ajustement ne suffit plus. Une augmentation du point d'impôt s'impose indubitablement.

Après cette analyse, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général,

- vu le rapport-préavis N° 4 du 23 juin 2021,
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

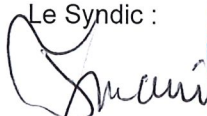
décide

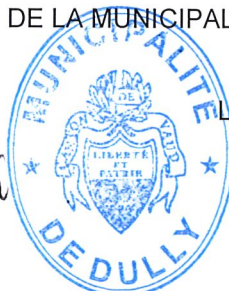
- de considérer qu'il a été répondu au postulat déposé par la commission de Gestion concernant le préavis N° 1 - Comptes 2019 de la Commune de Dully.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mai 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE DE DULLY

Le Syndic :


F. Mani



Le Secrétaire rempl. :


JN Grau

Annexe : tableau